

Publication relative à une notification de transparence

(Article 14 de la Loi sur la transparence)



En application de l'article 14, premier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (la « Loi sur la transparence »), Xior Student Housing S.A. publie les informations présentées ci-après.

Xior Student Housing S.A. a reçu une notification de transparence d.d. 26 juillet 2022 de AXA Investment Managers S.A. Cette notification contient les informations suivantes:

Objet	Information		
Motif de la notification	Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote		
Notification par	Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle		
Personne(s) tenue(s) à notification	AXA Investment Managers S.A. – Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux		
Date de dépassement de seuil	21 juillet 2022		
Seuil franchi (en %)	5%		
Dénominateur	28.011.322		
Détails de la notification			
<i>Détenteurs de droits de vote</i>	<i>notification précédente</i>	<i>liés aux titres après la transaction</i>	
	<i># droits de vote</i>	<i># droits de vote</i>	<i>% droits de vote</i>
AXA Investment Managers S.A.	0	0	0,00%
AXA Investment Managers Paris S.A.	290.339	359.144	1,28%
AXA Real Estate Investment Managers SGP	1.452.680	1.400.443	5,00%
Sous-total	1.743.019	1.759.587	6,28%

Informations réglementées

Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue

AXA Investment Managers S.A. est une société holding du groupe AXA S.A. détenant des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement fournissant des services de gestion pour compte des tiers. AXA Investment Managers Paris S.A. est une filiale à 100% d'AXA Investment Managers S.A.. AXA Real Estate Investment Managers SGP est une filiale à 100% d'AXA Real Estate Investment Managers S.A., elle-même filiale à 100% d'AXA Investment Managers S.A..

L'ensemble des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement, filiales d'AXA Investment Managers, pour le compte desquels la présente déclaration est faite agissent indépendamment de toute autre entité du groupe AXA, dans les conditions posées par l'article 11§2 de la loi du 2 mai 2007.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

Xior Student Housing SA
Frankrijklei 64-68
2000 Anvers, Belgique
www.xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snauwaert, CFO
info@xior.be
T +32 3 257 04 89

Xior Investor Relations
Sandra Aznar
Head of Investor Relations
ir@xior.be
T +32 3 257 04 89



À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Le 31 mars 2022, Xior Student Housing présente un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de EUR 2,01 milliards. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing SA, SIR publique de droit belge (BE-REIT)
Frankrijklei 64-68, 2000 Anvers, Belgique
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient des informations, prévisions, opinions et estimations prospectives faites par Xior, relatives aux performances futures attendues de Xior et du marché dans lequel elle opère (« déclarations prospectives »). Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques inhérents, incertitudes et hypothèses, tant générales que spécifiques, qui semblaient fondées au moment où elles ont été établies, qui pourront finalement se révéler exactes ou non, et le risque existe que les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Certains événements sont difficilement prévisibles et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Xior n'a aucune influence. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui portent sur des tendances ou activités passées ne peuvent pas être considérées comme gage que ces tendances ou activités perdureront à l'avenir. Ni Xior, ni ses représentants, fonctionnaires ou conseillers, ne garantissent que les paramètres sur lesquels les déclarations prospectives sont basées sont exempts d'erreurs, et aucun d'eux ne peut suggérer, garantir ou prédire que les résultats annoncés dans de telles déclarations prospectives se réaliseront effectivement. Les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Xior peuvent dès lors sensiblement s'écarter des informations avancées dans ou sous-entendues par ces déclarations prospectives. Xior refuse expressément toute obligation ou garantie de mettre à jour ou revoir les déclarations prospectives, sauf si la loi l'impose. Le présent document a été rédigé en français et a été traduit en anglais et en néerlandais. En cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version française prévaudra.